



Avis du service des normes

Objet : résumé des exigences liées à l'évaluation pratique pour le métier de soudeur (456A)

Date de mise à jour de l'avis :	8 juillet 2022
Date d'entrée en vigueur initiale :	1 ^{er} mars 2017
Principaux aspects touchés dans le programme	<ul style="list-style-type: none">• Programmes d'apprentissage• Évaluations d'équivalence professionnelle

**Caractéristiques
générales du
métier et
informations pour
les soudeurs**

Code du métier : 456 A

Classification : À accréditation non obligatoire

Provincial ou interprovincial : Interprovincial

Nombre d'heures en salle de classe : 720

Nombre d'heures en milieu de travail : 5 280

Champ d'exercice :

La *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* énonce ce qui suit :

Soudeur

146. *Le terme soudeur ou soudeuse désigne une personne qui :*

- 1. Utilise et entretient des outils, du matériel de manutention et des fournitures de soudage;*
- 2. Prépare le lieu de travail;*
- 3. Trace, coupe et forme du métal selon les spécifications;*
- 4. Met en place des sous-ensembles et des ensembles et les prépare avant le soudage;*
- 5. Soude à l'arc avec électrode enrobée, à l'arc sous gaz avec fil plein, à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène, à l'arc avec fil fourré ou fil composite, à l'arc submergé et au plasma;*
- 6. Utilise des brasages forts et soude des goujons; et*
- 7. Assure la qualité avant, pendant et après le soudage.*



Aperçu des
changements
en date du
1^{er} mars 201
7

**Exigences d'évaluation et d'examen pour les soudeurs en date du
1^{er} mars 2017 :**

- Depuis le 1^{er} mars 2017, la personne qui souhaite passer l'examen écrit pour obtenir un certificat de qualification de soudeur doit préalablement réussir l'évaluation pratique de soudage.
- Cette exigence s'applique à la fois aux apprentis inscrits et aux candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle.
- Une fois l'évaluation pratique ET l'examen de certification écrit réussis, un certificat de qualification avec mention Sceau rouge peut être délivré.

**Description des changements en date du 1^{er} mars 2017 : mise en œuvre de la
nouvelle évaluation pratique pour les soudeurs**

- Le 1^{er} mars 2017, une évaluation pratique a été adoptée comme prérequis, en plus de l'examen écrit, pour obtenir une certification pour le métier de soudeur (456A). Cet ajout vise à satisfaire aux exigences énoncées dans le manuel des politiques et des procédures du Sceau rouge.
- Pour demander une évaluation d'équivalence professionnelle pour le métier de soudeur, le (la) candidat(e) doit détenir une certification valide pour toutes les positions de soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW) délivrée par le Bureau canadien de soudage (BCS) ou la Commission des normes techniques et de la sécurité (TSSA).

Détails sur
l'évaluation
pratique pour
les apprentis
inscrits et les
candidats à
l'évaluation
d'équivalence
professionnelle

Tous les apprentis et les candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle doivent réussir une évaluation pratique de soudeur avant de passer l'examen écrit. Une fois les deux examens réussis, un certificat de qualification avec mention Sceau rouge peut être délivré.

Détails sur l'évaluation pratique pour les apprentis inscrits :

- Une évaluation pratique doit être passée pendant les cours obligatoires suivants :
 1. Cours obligatoire S0780 - Cours pratique III : soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW) Résultat d'apprentissage n° 5 - Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW);
 2. Cours obligatoire S0780 - Cours pratique III : soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW) Résultat d'apprentissage n° 5 - Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW);
 3. Cours obligatoire S0779 – Processus automatiques et semi-automatiques Résultat d'apprentissage n° 4.1 - Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW);
 4. Cours obligatoire S0779 – Processus automatiques et semi-automatiques Résultat d'apprentissage n° 4.2 et 4.3 - Soudage à l'arc avec fil fourré ou avec électrode métallique;
 5. Cours obligatoire S0778 - Cours pratique II : soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW) Résultat d'apprentissage n° 3 - Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW);
 6. Cours obligatoire S0887 – Coupure thermique Résultat d'apprentissage n° S0887.1 Procédé d'oxycoupage (REMARQUE : ce processus sera terminé au niveau 1)
- Une fois les épreuves de soudage terminées, les centres de test enverront les résultats par courriel à Métiers spécialisés Ontario (à l'adresse practicals@skilledtradesontario.ca) et par écrit au (à la) candidat(e).
- La délivrance d'un certificat d'apprentissage ne dépend pas de la capacité d'un(e) apprenti(e) à réussir l'évaluation pratique de soudage pendant son apprentissage. Toutefois, les évaluations pratiques non réussies pendant les cours obligatoires devront être reprises et réussies avant de passer l'examen écrit. Aucun certificat de qualification ne sera délivré avant que le (la) candidat(e) ait démontré avoir atteint les exigences pratiques et réussi l'examen écrit.
- Pour être admissible à l'examen écrit et obtenir un certificat de qualification en Ontario, le (la) candidat(e) doit avoir terminé un programme d'apprentissage en Ontario offert par Métiers spécialisés Ontario et avoir réussi les évaluations pratiques requises.

Détails sur l'évaluation pratique pour les candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle (non-apprentis)

- Les personnes qui demandent une évaluation d'équivalence professionnelle doivent passer l'évaluation pratique de soudage dans un centre d'examen désigné de la province et envoyer une preuve de réussite avec leur demande. Cette étape est essentielle pour avoir l'autorisation de passer l'examen écrit.
- Les candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle doivent réaliser six (6) processus de soudage pendant l'évaluation pratique de 6 heures :
 1. Soudage à l'arc avec électrode enrobée (procédé SMAW - 3G)
 2. Soudage à l'arc avec électrode enrobée (procédé SMAW - 3F et 4G)
 3. Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (procédé GMAW - 1G)
 4. Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (procédé GTAW - 2G)
 5. Soudage à l'arc avec fil fourré (procédé FCAW - 3F et 4G)
 6. Procédé d'oxycoupage
- Les soudeurs expérimentés qui ont une preuve de certification (carte de qualification) active du BCS ou de l'ASME pour n'importe lequel des tests 1 à 5 doivent seulement réaliser les soudages manquants et le procédé d'oxycoupage pendant l'évaluation pratique. Une preuve « active » est définie comme ayant été délivrée dans les deux ans précédant la date de demande d'examen.
- Des centres d'examen pour le soudage sont établis partout dans la province pour permettre aux candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle de réaliser l'examen. Une date d'évaluation pratique est fixée dès qu'un centre a entre trois (3) et six (6) inscriptions.
- Une fois les épreuves de soudage terminées, les centres d'examen enverront les résultats par courriel à Métiers spécialisés Ontario (à l'adresse practicals@skilledtradesontario.ca) et par écrit au (à la) candidat(e).
- Une fois l'évaluation pratique réussie, le (la) candidat(e) à l'évaluation d'équivalence professionnelle doit ajouter ses résultats à sa demande.
- Puisque le métier de soudeur est à accréditation non obligatoire, détenir et maintenir un certificat de qualification valide n'est pas obligatoire.
- Le (la) candidat(e) devient admissible à passer l'examen de certification écrit en Ontario si sa demande d'évaluation d'équivalence professionnelle est approuvée par Métiers spécialisés Ontario.



Processus d'inscription à une évaluation pratique

Le (la) candidat(e) doit s'inscrire pour une évaluation pratique de soudage dans un centre d'examen en communiquant directement avec le centre et en s'inscrivant sur la liste d'attente.

1. Payer les frais d'examen directement au centre. Remarque : chaque centre détermine le coût associé à son examen.
2. Réaliser l'évaluation pratique, obtenir une copie de ses résultats et l'ajouter à sa demande d'équivalence professionnelle.
3. Envoyer la demande d'évaluation d'équivalence professionnelle à Métiers spécialisés Ontario.
 - Si sa demande d'évaluation d'équivalence professionnelle est approuvée par Métiers spécialisés Ontario, le (la) candidat(e) sera admissible à passer l'examen de certification écrit (voir le processus ci-dessous).



Des centres d'examen pour le soudage sont établis partout dans la province pour permettre aux candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle de réaliser l'évaluation. Une date d'évaluation pratique est fixée dès qu'un centre a entre trois (3) et six (6) inscriptions.

Les centres d'examen suivants offrent l'évaluation pratique de soudage :

Région du Grand Toronto

Institute of Technical Trades
749, avenue Warden
Scarborough (Ontario)
practicalsitt@gmail.com

Sud-ouest de l'Ontario

UA Local 527
225, prom. Frobisher
Waterloo (Ontario)
practicals@ua527.com

Est de l'Ontario

UA Local 71
1250, prom. Ages
Ottawa (Ontario)
practicals@ualocal71.com

Technical Training Group

428, avenue Forman
Stratford (Ontario)
info@technicaltraininggroup.org

Durham College
2000, rue Simcoe Nord
Oshawa (Ontario)
practicals@durhamcollege.ca

Mohawk College
481, rue Barton
Stoney Creek (Ontario)
practicals@mohawkcollege.ca

St. Lawrence College
2, prom. St. Lawrence
Cornwall (Ontario)
skilledtrades@sl.on.ca

UA Local 67
195, prom. Dartnall
Hamilton (Ontario)
local67@ualocal67.com

Nord de l'Ontario

UA Local 800
1640, prom. Bancroft
Sudbury (Ontario)
sud-practicals@ualocal800.com
Sault Ste. Marie
ssm-practicals@ualocal800.com

UA Local 628
969, prom. Alloy
Thunder Bay (Ontario)
local628@tbaytel.net

Passer l'examen écrit (après avoir réussi l'évaluation pratique)	<p>Processus d'inscription à l'examen de certification écrit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer avec le service à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour confirmer son admissibilité à l'examen écrit, fournir ses résultats à l'évaluation pratique de soudage et payer les frais d'examen de 150 \$ (plus la TVH). 2. S'inscrire à l'examen de certification en communiquant avec un bureau d'apprentissage local du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. <p>L'examen de certification est offert par le Ministère pour Métiers spécialisés Ontario dans plus de 25 centres d'examen répartis dans toute la province.</p> <p>Un rendez-vous doit être pris pour passer l'examen. Le Ministère fixera seulement une date d'examen lorsque les frais d'examen auront été payés à Métiers spécialisés Ontario.</p>
Qui est touché par cette nouvelle mesure?	<ul style="list-style-type: none"> • Les apprentis actuels et futurs, ainsi que les employeurs et les parrains • Le personnel de Métiers spécialisés Ontario : tout le personnel gérant l'évaluation d'équivalence professionnelle pour le métier de soudeur et le personnel responsable du service à la clientèle qui fournit des renseignements aux futurs candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle • Le personnel du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences : tout le personnel responsable du programme de formation des apprentis
Contexte	<p>L'évaluation pratique pour le métier de soudeur a été imposée en Ontario en mars 2017 pour respecter les exigences liées à l'octroi de la mention Sceau rouge.</p> <p>La politique Po1610 du manuel des politiques et des procédures du Sceau rouge de 2022 énonce que :</p> <p><i>Des évaluations pratiques sont nécessaires pour obtenir une mention Sceau rouge pour les métiers de coiffeur et de soudeur.</i></p> <p><i>Les résultats d'un(e) candidat(e) pour un examen passé dans une province ou un territoire donné doivent être reconnus par les autres provinces et territoires.</i></p>
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation pratique de l'Ontario est affichée sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario (cliquez ici).